



MARCHE PUBLIC SANS FORMALITÉ PRÉALABLE

FOURNITURE DE FLEURS DÉCORATIVES

Du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019

Le présent document est le support unique pour la passation du marché

Dépositaire de l'offre et pouvoir adjudicateur :

M. Henri CHWEUDURA
Proviseur du Lycée Hôtelier du Touquet
1 avenue du Château
62520 LE TOUQUET

Contacts : G. DEJARDIN L. LEFEBVRE

Tél.: 03.21.05.04.00 ou 03.21.05.98.22

Fax: 03.21.05.98.26

Mel: intendant.0622807P@ac-lille.fr ou laurence.lefebvre1@ac-lille.fr

1 - Objet du Marché:

Le présent marché a pour objet la fourniture de fleurs décoratives pour l'activité pédagogique de l'établissement pour un montant maximum estimé à 2 600 €. Ce montant n'engage pas le pouvoir adjudicateur sur un minimum de commande.

2 – Forme du marché:

Ce marché est réalisé sans formalité préalable conformément au Code des marchés publics. C'est un marché à bon de commande souscrit pour une durée de 12 mois à compter du 1er août 2018 jusqu'au 31 juillet 2019.

3- Critères de choix :

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1^{er} CRITERE : LA QUALITE (coef.5)

Les produits devront répondre aux spécificités définies dans le tableau, avec la date de conditionnement, dans un emballage conforme aux législations en vigueur : nom, descriptif .

2ème CRITERE : LE PRIX (coef.4)

Compétitivité des tarifs

Livraisons franco de port.

3ème CRITERE: LIVRAISON (Coef.3)

Livraison possible au minimum 5 fois par semaine (du lundi au vendredi).

Pas de livraison le samedi.

Commandes supplémentaires possibles (veille pour le lendemain)

Décommandes possibles (la veille pour le lendemain)

Conditionnements adaptés aux produits demandés

Un contrôle ponctuel à la livraison sera réalisé. En cas de non-conformité un retour et un remplacement immédiat sera pris en charge par le fournisseur

ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-

- Le présent document et ses annexes valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières dûment paraphés et signés. Ce document a pour objet de servir de support unique pour la passation du marché. La remise de prix devra impérativement être effectuée sur le tableau figurant en annexe sans changement dans les colonnes, les lignes et les dénominations préremplies. Cette annexe devra être transmise sous format papier avec la signature du responsable (sauf pour les offres dématérialisées bénéficiant de la signature électronique) mais aussi sous format numérique pour permettre son traitement informatisée en vue de la comparaison des offres.
- Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (Arrêté du 19 janvier 2009 – JO du 19 mars 2009), dûment paraphé et signé.

Paraphe du candidat :

page :2/5

ARTICLE 3 – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

1 – Pouvoir adjudicateur:

Lycée Hôtelier du Touquet avenue du château 62520 LE TOUQUET

Représenté par Monsieur Henri CHWEUDURA, proviseur, Comptable assignataire des paiements : agent comptable du Lycée Hôtelier du Touquet.

2 - Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 8 juin 2018 avant 12h00.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

3 – Modalités d'envoi :

Les plis contenant les offres seront transmis au Lycée Hôtelier du Touquet à l'adresse mentionnée cidessus soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, soit par dépôt en main propre au service intendance avec attestation de dépôt, soit par le biais du site AJI avec signature électronique pour les offres dématérialisées.

Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté comportant la mention « marché public, enseignements professionnels 2018-09, ne pas ouvrir ».

4 – Renseignements complémentaires

Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, en s'adressant à :

Gaëtan DEJARDIN, agent comptable du Lycée Hôtelier du Touquet,, tél.: 03.21.05.04.00

Mail: intendant.0622807@ac-lille.fr, laurence.lefebvre1@ac-lille.fr

ou Laurence LEFEBVRE, Fondée de pouvoir de l'agent comptable du Lycée hôtelier, tél . : 03.21.05.98.22 Mail : laurence.lefebvre1@ac-lille.fr

Procédures de consultations: Marché public sans formalité préalable suivant le paragraphe 8° de l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le présent contrat fait référence au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (C.C.A.G. Fournitures courantes et services).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les entreprises.

L'établissement pourra s'approvisionner auprès d'un fournisseur de son choix du seul fait du défaut d'approvisionnement aux dates et heures fixées ou d'une livraison défectueuse (non respect des normes françaises et européennes en vigueur).

1 - Prix

\rightarrow Les prix :

Les prix sont fermes, franco de port et toutes taxes incluses.

→ Forme du prix :

Le prix revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies au présent cahier et annexe. Le prix est ferme. Il comprend l'ensemble de la prestation, notamment les charges fiscales, para fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation. La remise de prix est obligatoirement faite TOUTES TAXES COMPRISES (notamment la TVA).

2 – Délai de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre durant 75 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

3 - Paiement

Le titulaire du marché ne pourra percevoir aucun acompte et tout paiement n'interviendra qu'après service fait.

→ Mode de règlement

Le mode de règlement de l'établissement public est le virement au compte indiqué par l'entreprise retenue sur l'acte d'engagement, au vu d'une facture (joindre obligatoirement un RIB original en mode SEPA).

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à réception de la facture, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfices du titulaire.

Le taux applicable en cas d'intérêts moratoires sera le taux d'intérêt en vigueur.

La facture devra comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- la référence du bon de commande,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- la désignation de l'émetteur du bon de commande,
- le numéro du compte bancaire ou postal du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

→ Pénalité de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt, par jour de retard, et sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées au moyen de la formule figurant au CCAG fournitures courantes et services.

ARTICLE 5 – CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

1 – Prestations à réaliser

L'ensemble des prestations à réaliser est détaillé à l'article 1 et dans les annexes.

Paraphe du candidat :

page :4/5

2 - Exécution du marché

L'entreprise assure qu'elle respecte l'ensemble de la réglementation en vigueur.

3 - Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché prévu à l'article 47 du Code des Marchés Publics, en cas de non-conformité des renseignements communiqués par le prestataire.

ARTICLE 6 - DÉCLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Les documents produits devront être des originaux ou des copies certifiées conformes aux originaux. Le candidat doit fournir les documents suivants :

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager (extrait Kbis et délégation de signature le cas échéant).
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur (datée et signée par le candidat, cf annexe 2) pour justifier :
- 1) Qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales
- 2) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
- 3) Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L1221-10, L3243-1 et L3243-2 du code du travail.

L'absence de la production des justifications prévues au présent article par le candidat, à la date limite de réception des offres, entraînera son éviction du marché.

Le présent cahier des charges doit être strictement respecté et les offres et propositions de prix TTC qui seront réputées comprendre toutes charges et taxes frappant obligatoirement les prestations concernées seront signées en original par la personne habilitée à engager le candidat.

A ces documents pourra être joint tout autre document technique et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

ARTICLE 7 –LITIGES

Le présent contrat est un contrat administratif, par conséquent, les litiges susceptibles de naître lors de l'exécution du dit marché seront portés devant le tribunal administratif du ressort de l'établissement concerné.

Fait le 24/05/18Au Touquet,

Le proviseur /

M. Henri CHWEUDURA

Le candidat : nom, prénom

et fonction du responsable signataire